

Anne-Marie Auffret

Objet: TR: Obligation de débarquement au 1/01/19
Pièces jointes: synthese_diff_mise_oeuvre_obligation_debarquement.pdf; Courrier Ministre - OD.pdf

De : Anne-Marie Auffret

Envoyé : jeudi 19 juillet 2018 09:09

À : lefurmarc@yahoo.fr; eric.bothorel@assemblee-nationale.fr; bruno.joncour@assemblee-nationale.fr

Cc : COUDRAY Alain <acoudray@bretagne-peches.org>; Eamon MANGAN <eamon.mangan@cotes-darmor.gouv.fr>; LE BOURHIS Kristenn - DDTM 22/DML/SAM <kristenn.le-bourhis@cotes-darmor.gouv.fr>; BIGOURIE Séverine <sbigourie@bretagne-peches.org>; Grégory Le Droumaguet <gledroumaguet@bretagne-peches.org>; LE MOINE Annie <alemoine@bretagne-peches.org>; Servane LE CALVEZ <slecalvez@bretagne-peches.org>; SOHIER Delphine <areval.sohier@gmail.com>; THEBAULT Audrey <athebault@bretagne-peches.org>

Objet : Obligation de débarquement au 1/01/19

Messieurs les Députés,

Vous trouverez ci-joint la synthèse des difficultés de mise en œuvre de l'obligation de débarquement produite par le CDPMEM du Finistère ainsi que notre courrier envoyé au Ministre le 7 juin dernier.

Depuis des années, les professionnels cherchent tous les moyens pour gérer durablement les ressources, améliorer la connaissance des captures et la sélectivité pour éviter les rejets. Cette réglementation de l'obligation du débarquement imposée au 1^{er} janvier 2019 est tout simplement inapplicable ; toutes les difficultés sont démontrées et détaillées dans la synthèse jointe.

Aussi, nous nous permettons par ce mail de vous solliciter pour intervenir auprès des instances concernées car les répercussions négatives sociales et économiques seront très importantes.

Vous en remerciant par avance pour la pêche costarmoricaine.
Recevez mes salutations les plus cordiales.

Alain COUDRAY

Président

CDPMEM 22

Espace AZUR - Rue des Grands Clos

22590 PORDIC

02 96 70 92 59